



联合国
粮 食 及
农 业 组 织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
للأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Dixième session

22-24 juin 2021

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

1. Élection du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et du rapporteur

Conformément à ses statuts, le Groupe de travail élit son Président et un ou plusieurs vice-présidents parmi les représentants des membres du Groupe de travail au début de chaque session. Les membres du Bureau ainsi constitué exercent leurs fonctions jusqu'à la session suivante du Groupe de travail et peuvent être réélus (**CGRFA/WG-PGR-10/21/1/Inf.1**). Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi désigner un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

L'ordre du jour provisoire figure dans le document publié sous la cote **CGRFA/WG-PGR-10/21/1**. On trouvera dans le présent document des notes relatives à l'ordre du jour provisoire, ainsi qu'un calendrier provisoire (*annexe I*). La dixième session se tiendra à distance. L'*annexe II* décrit les procédures spéciales proposées pour les réunions en ligne des organes subsidiaires de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) en 2021.

3. Mise en œuvre du deuxième *Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

Activités menées par la FAO pour contribuer à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

1. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de continuer à aider les pays à renforcer leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées et, en particulier, de contribuer à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour

l'alimentation et l'agriculture (le deuxième Plan d'action mondial) et à l'application de l'article 6 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité). Le document intitulé *Activités menées par la FAO pour contribuer à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-10/21/2**) contient un résumé des activités menées depuis la dernière session de la Commission à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, pour examen par le Groupe de travail. La FAO continue de suivre la mise en œuvre de la cible 2.5 des ODD, dont elle est responsable au sein du système des Nations Unies. Comme demandé par la Commission, la FAO a également mis au point un rapport qui clarifie les rôles spécifiques de certains systèmes d'information. Le rapport figure dans le document intitulé *Renforcement de la coopération entre les systèmes mondiaux d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-10/21/2/Inf.1**).

3.1 Conservation in situ et gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO d'organiser deux colloques internationaux sur: i) la conservation *in situ* des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments; ii) la gestion à l'exploitation des variétés utilisées par les agriculteurs et des variétés locales.

Après consultation du Bureau de la Commission, la FAO a organisé, en collaboration avec le Secrétariat du Traité et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, le premier colloque international multipartite sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui s'intitulait «Consultation technique sur la gestion à l'exploitation et la conservation *in situ*» et s'est tenu les 29 et 30 mars 2021.

Le document intitulé *Vers un cadre mondial pour la conservation in situ et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-10/21/2.1**) résume les conclusions du colloque. Un rapport de synthèse du colloque figure dans le document portant la cote **CGRFA/WG-PGR-10/21/2.1/Inf.1**.

3.2 Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO d'élaborer des guides pratiques sur l'utilisation des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en vue de leur examen par le Groupe de travail et par la Commission, à leurs prochaines sessions¹.

Dans l'optique de renforcer l'utilisation des Normes applicables aux banques de gènes, la FAO a élaboré trois projets autonomes de guide pratique sur l'utilisation des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (les projets de guides pratiques), qui portent sur: i) la conservation des semences orthodoxes; ii) la conservation dans des banques de gènes *in situ*; iii) la conservation au moyen de la culture *in vitro*. Avant tout adressé au personnel technique chargé des banques de gènes, chacun des guides pratiques prévus détaillera étape par étape les opérations courantes à mener dans les banques de gènes pour chacune des différentes approches de la conservation en question. Le document intitulé *Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-10/21/2.2**) donne une vue d'ensemble des projets de guides pratiques, qui figurent dans le document *Projets de guides pratiques sur l'utilisation des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-10/21/2.2/Inf.1**).

¹ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 65.

4. Situation et tendances en matière de politiques sur les semences

À sa dix-septième session ordinaire, la Commission s'est penchée sur la situation et les tendances en matière de politiques et de législations sur les semences et a demandé à la FAO de mener des études de cas approfondies, en vue de leur examen par le Groupe de travail².

Afin de donner suite à cette demande, la FAO a élaboré une enquête sur les *Effets de la mise en œuvre de la législation relative aux semences sur la diversité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA/WG-PGR-10/21/3/Inf.1)*. Les résultats de l'enquête ont été résumés dans le document *Effets des politiques, des législations et des réglementations sur les semences (CGRFA/WG-PGR-10/21/3)*, en vue de son examen par le Groupe de travail.

5. Élaboration du troisième rapport sur *L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

La Commission, à sa dernière session, a approuvé l'approche proposée pour l'élaboration du *troisième rapport sur L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le troisième rapport). Elle a invité les pays à communiquer des informations, comme convenu, au moyen de l'outil de communication de rapports du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS) avant la fin de l'année 2020³. La Commission a également demandé à la FAO de réviser les études thématiques de référence qui ont été proposées, ce qui permettrait de compléter les informations en vue de l'élaboration du troisième rapport. Le document *Élaboration du troisième rapport sur L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (CGRFA/WG-PGR-10/21/4)* résume les progrès accomplis dans l'élaboration de troisième rapport, notamment les activités menées par la FAO pour aider les pays à collecter et à présenter les informations pertinentes au regard des orientations figurant dans le document *Préparation des rapports nationaux pour le troisième rapport sur L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (CGRFA/WG-PGR-10/21/4/Inf.1)*. Le document contient également une liste révisée des études thématiques de référence, en vue de leur examen par le Groupe de travail.

6. Accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant

La Commission a rappelé que son Programme de travail pluriannuel prévoyait un examen de ses travaux sur l'accès et le partage des avantages à sa dix-huitième session ordinaire et a demandé à sa Secrétaire de préparer, pour examen par les groupes de travail de la Commission:

- i) un examen des activités de la Commission sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) et le partage des avantages en découlant;
- ii) un aperçu des éléments nouveaux qui se sont fait jour au titre d'autres accords ou instruments internationaux intéressant l'accès aux RGAA et le partage des avantages qui en découlent;
- iii) une enquête actualisée sur les approches législatives, administratives et stratégiques existantes, y compris les pratiques optimales, en matière d'accès et de partage des avantages dans les différents sous-secteurs des RGAA et sur les connaissances traditionnelles en rapport avec les RGAA que les peuples autochtones et les populations locales détiennent, en vue de déterminer les approches couramment adoptées et de tirer des enseignements de leur mise en œuvre, ainsi que de repérer les difficultés et de trouver des solutions;
- iv) une proposition d'activités futures que la Commission pourrait mener dans le domaine de l'accès et du partage des avantages pour les différents sous-secteurs des RGAA⁴.

² CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 67.

³ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 66.

⁴ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 19.

Le document *Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant: examen et perspectives* (CGRFA/WG-PGR-10/21/5) fait suite à la demande mentionnée ci-avant. Les contributions des Membres aux activités mentionnées ci-dessus figurent dans le document *Inputs by Members on access and benefit-sharing for genetic resources for food and agriculture* (Contributions des Membres sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages qui en découlent) (CGRFA/WG-PGR-10/21/5/Inf.1). Le *Projet d'enquête sur les mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages couvrant les différentes caractéristiques des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les connaissances traditionnelles associées* (Draft survey of access and benefit-sharing country measures accommodating the distinctive features of genetic resources for food and agriculture and associated traditional knowledge) figure dans le document CGRFA/WG-PGR-10/21/5/Inf.2.

7. Information de séquençage numérique sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

La Commission est convenue qu'un nouvel examen de la notion d'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture était nécessaire. Elle est convenue de se pencher, à sa prochaine session, sur les possibilités d'innovation qu'offre l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, sur les enjeux liés aux moyens d'accès à cette information et à son exploitation, ainsi que sur les incidences sur la conservation et l'utilisation durable des RGAA et le partage des avantages qui en découlent. Elle a demandé à ses groupes de travail de se pencher sur ces questions en considérant des exemples particuliers dans les divers sous-secteurs liés à la conservation, à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources génétiques, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à la sécurité sanitaire des aliments et aux activités de lutte contre les organismes nuisibles et les maladies des cultures et des animaux⁵.

Afin de donner suite à la demande de la Commission, le document *Information de séquençage numérique concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture: possibilités d'innovation, enjeux et implications* (CGRFA/WG-PGR-10/21/6) présente une analyse des possibilités d'innovation qu'offre l'information de séquençage numérique sur les RGAA et présente les enjeux associés aux moyens d'accès à cette information et à son exploitation, ainsi que les incidences sur la conservation et l'utilisation durable des RGAA et le partage des avantages qui en découlent. Le Groupe de travail est invité à donner des orientations en ce qui concerne les activités futures sur l'information de séquençage numérique.

8. Rôle des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets

La Commission a demandé à la FAO de concevoir une étude de cadrage sur le rôle des RGAA dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, y compris les lacunes en matière de connaissances, en tenant compte des rapports spéciaux relatifs aux systèmes terrestres et marins élaborés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et d'autres sources pertinentes disponibles, y compris des exemples concernant divers sous-secteurs et régions. Elle a invité ses groupes de travail à examiner cette étude et, au cas où il était jugé pertinent de réaliser une évaluation mondiale du rôle des RGAA, à lui donner des indications sur son élaboration⁶.

Afin de donner suite à la demande la Commission, le Secrétariat a mis à jour, en collaboration avec les unités de la FAO et les partenaires concernés, l'étude intitulée «Coping with climate change – the roles of genetic resources for food and agriculture»⁷ (Faire face au changement climatique – Le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture face au changement climatique), élaborée en 2015 sur la base des études thématiques réalisées à la demande du Secrétariat en vue de la

⁵ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 23.

⁶ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 29.

⁷ <http://www.fao.org/3/a-i3866e.pdf>.

préparation de la treizième session ordinaire de la Commission tenue en 2013⁸. Une version mise à jour de l'étude intitulée *The role of genetic resources for food and agriculture in climate change adaptation and mitigation* (Le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets) (**CGRFA/WG-PGR-10/21/7/Inf.1**) a été élaborée en vue de son examen par les groupes de travail.

En outre, la Commission a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de plan de travail, notamment en vue de l'élaboration d'une évaluation mondiale menée par les pays, afin que ses groupes de travail l'examinent à leurs prochaines sessions⁹. Le projet de plan de travail figure dans le document *Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-10/21/7**). Le document intitulé *FAO activities on climate change* (Activités de la FAO relatives au changement climatique) (**CGRFA/WG-PGR-10/21/7/Inf.2**) donne un aperçu des activités sur le changement climatique menées par la FAO dans le cadre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique¹⁰.

9. Examen des activités sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Le Programme de travail pluriannuel de la Commission prévoit que celle-ci examinera à sa prochaine session les activités sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des RGAA¹¹.

Afin de donner suite à la demande de la Commission, le Secrétariat a mis à jour le document intitulé *Application et intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹², qui avait été communiqué à la Commission à sa quinzième session ordinaire. Le document intitulé *Examen des travaux sur les biotechnologies au service de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (**CGRFA/WG-PGR-10/21/8**) résume les activités techniques de la FAO qui sont spécifiquement liées aux biotechnologies et analyse les activités de la FAO et des groupes de travail de la Commission sur l'application et l'intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des RGAA, en vue de leur examen par le Groupe de travail. La période visée par le document va de juillet 2014 à octobre 2020 et porte donc sur ces six dernières années, que le rapport précédent ne couvrait pas.

Les nouveaux éléments techniques sont signalés dans le document intitulé *Recent developments in biotechnologies relevant to the characterization, sustainable use and conservation of genetic resources for food and agriculture* (Nouveaux éléments en matière de biotechnologies ayant trait à la caractérisation, à l'utilisation durable et à la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture) (**CGRFA/WG-PGR-10/21/8/Inf.1**).

10. Organisation des futures activités intersessions de la Commission – solutions possibles

La Commission a demandé à sa Secrétaire d'élaborer un document présentant les différentes possibilités envisageables (et leurs incidences financières) pour l'organisation future des travaux intersessions de la Commission, en vue de son examen par les groupes de travail et par la Commission, à leurs prochaines sessions¹³, le but étant:

- i) d'examiner la question de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques des microorganismes et des invertébrés, de manière cohérente et intégrée;
- ii) d'étudier comment améliorer la coordination et la communication entre les groupes de travail de la Commission, de sensibiliser aux questions sous-sectorielles et de renforcer la cohérence

⁸ Voir les études de référence n°s 53 à 57.

⁹ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 30.

¹⁰ <http://www.fao.org/3/i7175f/I7175f.pdf>.

¹¹ CGRFA-17/19/Rapport, *appendice F*, annexe 1.

¹² CGRFA-15/15/7.

¹³ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 97.

sur les questions intersectorielles, afin de remplir efficacement la mission et les objectifs de la Commission¹⁴.

Le document intitulé *Organisation des futures activités intersessions de la Commission – solutions possibles* (**CGRFA/WG-PGR-10/21/9**) donne un aperçu des solutions que le Groupe de travail examinera.

11. Rapports des organisations internationales et instruments internationaux

Le document intitulé *Coopération avec des organisations internationales et instruments internationaux* (**CGRFA/WG-PGR-10/21/10**) porte sur la coopération du Groupe de travail avec ses partenaires. Le document intitulé *Submissions from international organizations and instruments* (Contributions des organisations internationales et des instruments internationaux) (**CGRFA/WG-PGR-10/21/10/Inf.1**) contient les rapports des organisations internationales et des instruments internationaux.

¹⁴ <http://www.fao.org/cgrfa/overview/vision-mission/fr/>.

ANNEXE I
CALENDRIER PROVISOIRE

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Titre	Documents de travail
Mardi 22 juin 2021, matin			
10 heures - 13 heures	1	Élection du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et du rapporteur	
	2	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	CGRFA/WG-PGR-10/21/1 CGRFA/WG-PGR-10/21/1 Add.1
	3	Mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-PGR-10/21/2
	3.1	Conservation <i>in situ</i> et gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-PGR-10/21/2.1
	3.2	Mise en œuvre des <i>Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>	CGRFA/WG-PGR-10/21/2.2
Mardi 22 juin 2021, après-midi			
14 h 30 - 17 h 30	4	Situation et tendances en matière de politiques sur les semences	CGRFA/WG-PGR-10/21/3
	5	Préparation du <i>troisième rapport sur L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	CGRFA/WG-PGR-10/21/4
Mercredi 23 juin 2021, matin			
10 heures - 13 heures	6	Accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant	CGRFA/WG-PGR-10/21/5
	7	Information de séquençage numérique sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-PGR-10/21/6
	8	Rôle des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets	CGRFA/WG-PGR-10/21/7
Mercredi 23 juin 2021, après-midi			
14 h 30 - 17 h 30	9	Examen des activités sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA/WG-PGR-10/21/8
	10	Organisation des futures activités intersessions de la Commission – solutions possibles	CGRFA/WG-PGR-10/21/9

	11	Rapports des organisations internationales et instruments internationaux	CGRFA/WG-PGR-10/21/10
	12	Questions diverses	
Jeudi 24 juin 2021, après-midi			
14 h 30 - 17 h 30	12	Adoption du rapport	

ANNEXE II

PROCÉDURES SPÉCIALES RELATIVES À LA TENUE EN LIGNE, À TITRE EXCEPTIONNEL, DE LA DIXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

1. Les procédures décrites dans le présent document s'appliquent, à titre exceptionnel, à la dixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail), compte tenu des mesures visant à endiguer la pandémie de covid-19 et du fait que, en conséquence, cette session se tiendra en ligne. L'adoption de ces procédures ne constitue en aucun cas un précédent s'agissant des méthodes de travail du Groupe de travail ou de l'un quelconque des autres organes subsidiaires de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) lors de leurs prochaines sessions.

FONCTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

2. En vertu de ses statuts, le Groupe de travail:

- examine la situation de la biodiversité agricole dans le domaine des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les questions connexes, donne des avis et formule des recommandations à l'intention de la Commission à ce sujet;
- examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme d'activités de la Commission dans le domaine des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que toute autre question dont le Groupe de travail est saisi par la Commission;
- fait rapport à la Commission sur ses activités.

3. La Commission confie des tâches précises au Groupe de travail pour qu'il puisse s'acquitter de ce mandat.

4. La tenue en ligne de la dixième session du Groupe de travail ne modifie en rien les fonctions de celui-ci telles qu'elles sont décrites plus haut.

CONDUITE DES SÉANCES

5. Toutes les séances plénières de la dixième session du Groupe de travail se dérouleront sur la **plateforme de visioconférence Zoom**. Les membres et les observateurs du Groupe de travail bénéficieront de la même facilité d'accès et des mêmes possibilités sur la plateforme Zoom, c'est-à-dire qu'ils pourront être vus, voir les participants qui assistent à la réunion en ligne et prendre la parole devant le Groupe de travail.

6. Les participants peuvent **demander la parole** en utilisant la fonction «raise hand» (lever la main) de la plateforme Zoom. Cette fonction permet d'établir une liste des intervenants que le Président utilise pour donner la parole aux participants.

7. La liste des **membres du Groupe de travail** figure dans le document CGRFA/WG-PGR-10/21/1/Inf.1.

8. **L'interprétation simultanée** pourra être assurée dans les six langues de l'Organisation pendant la dixième session du Groupe de travail.

9. Étant donné que la dixième session du Groupe de travail se tiendra en ligne et qu'il faut en simplifier le déroulement afin qu'il y ait suffisamment de temps pour traiter tous les points de l'ordre du jour, les participants sont encouragés à **limiter la durée de leurs interventions** à trois minutes, et à cinq minutes s'agissant des interventions régionales. Les déclarations régionales sont particulièrement encouragées pour optimiser l'efficacité des débats.

10. En vue de faciliter l'interprétation simultanée et l'établissement du rapport, tous les participants sont invités à fournir les textes de leurs déclarations au secrétariat du Groupe de travail avant la dixième session ou le plus rapidement possible par la suite. Les déclarations doivent être envoyées à l'adresse suivante: ITWG-PGRFA@fao.org.

11. Les participants peuvent utiliser **la fonction de chat de la plateforme Zoom** pour échanger des informations. Cependant, tout point de vue qui doit être pris en compte lors de l'élaboration du rapport de la session doit être exprimé oralement pendant la session.

ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET DOCUMENTATION

12. Tous les **documents** de la session sont établis et mis à disposition, conformément à l'usage, sur le site web du Groupe de travail¹⁵.

13. Les **horaires figurant dans le calendrier** de la dixième session du Groupe de travail correspondent à l'heure d'été d'Europe centrale (UTC +2). Il s'agit du fuseau horaire dans lequel se trouve le Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, où la session aurait dû se tenir si elle n'avait pas été tenue en ligne.

14. Les **séances** de la dixième session du Groupe de travail seront programmées de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 17 h 30 les deux premiers jours de la session. Le troisième jour, il y aura une séance l'après-midi qui se tiendra de 14 h 30 à 17 h 30, à moins qu'il en soit décidé autrement.

15. Le Président du Groupe de travail peut demander une **courte pause** de 10 minutes maximum à tout moment pendant une séance.

16. Toutes les autres **méthodes de travail** du Groupe de travail en rapport avec l'ordre du jour, le calendrier et la documentation, décrites dans la présente note, s'appliquent à la dixième session du Groupe de travail, conformément à l'usage.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

17. Le projet de rapport de la session sera élaboré par le Rapporteur du Groupe de travail, puis diffusé par courrier électronique à tous les participants et mis à disposition sur la page web du Groupe de travail le troisième jour de la session à 13 h 30. Le rapport fera état du consensus des membres du Groupe de travail concernant les modalités modifiées de la session exposées dans la présente note.

18. Toutes les autres méthodes de travail du Groupe de travail concernant les rapports et les comptes rendus de la session, décrites dans la présente note, s'appliquent à la dixième session du Groupe de travail, conformément à l'usage.

¹⁵ <http://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/seeds-pgr/itwg/10th/fr/>.